

L'OPINION PUBLIQUE

Journal Hebdomadaire Illustré

Abonnement, \$3.50 par an. Payé d'avance, \$3.00 — Etats-Unis, \$3.50
n ne se désabonne qu'au bureau du journal, et il faut donner au moins quinze jours d'avis.

Vol. XIV.

No. 45

Montréal, Jeudi, 8 Novembre 1883.

Prix du numéro: 7 centins.—Annonces, la ligne: 10 centins
Toute communication doit être affranchie.
Les remises d'argent doivent se faire par lettres enregistrées ou par un bon sur la poste.

SOMMAIRE

TEXTE: Chronique.—M. Joseph-Ernest Cyr, M.P.P.—Les cieux et leurs habitants (suite), par Giulio.—La littérature espagnole (suite), par Edmond Lareau.—Propos du docteur, par Dr E. Monin.—Nos gravures: Camille Saint-Saëns; Le vice-amiral Peyron: Le Corps de garde: La prière.—Le martyr du P. Béchet.—Le vendredi chez les Sakalaves.—L'origine des toasts.—Choses et autres.—Le langage de la coiffure au Japon.—Poésie: Toujours, par Léonce Paul Terrillon.—Le Moulin rouge (suite).—Les petits grands hommes, par Pierre Véron.—De tout un peu.—Nécrologie.—Nouvelles diverses.—Les échecs.

GRAVURES: M. Joseph-Ernest Cyr, M.P.P.; M. Camille Saint-Saëns; le vice-amiral Peyron; Le corps de garde; La prière.

CHRONIQUE

Ces jours derniers ont vu de grands changements au sommet de notre organisation politique. Le gouverneur-général qui de haut et de loin a présidé à nos destinées est parti, et un nouveau représentant de la Reine a été installé à Ottawa. Le changement s'est opéré le plus bourgeoisement du monde; quelques adresses d'adieu, autant d'adresses de bienvenue, un peu de poudre brûlée et tout est dit. La machine politique reprend son branle, interrompue un instant pour la forme.

Le gouverneur-général tient de moins en moins de place dans notre système politique. Chacun de ces hauts fonctionnaires si puissants jadis rapporte, pour ainsi dire, avec lui en Angleterre, un fragment de ces vastes pouvoirs dont disposaient les premiers gouverneurs.

* * *

Il s'est produit, sous l'administration du marquis de Lorne, un incident politique qui a singulièrement modifié les relations du Canada avec la mère-patrie. On sait que lorsque sir John conseilla à lord Lorne de destituer M. Letellier, le gouverneur crut devoir refuser de suivre l'avis de son gouvernement. Il s'ensuivit un débat qui fut porté en Angleterre. Le ministre des colonies écrivit à lord Lorne pour lui conseiller de suivre l'avis de ses ministres. En parlant de cet incident, l'auteur du livre si apprécié: *History of our own time*, M. Justin McCarthy, dit: "En ce faisant le gouvernement impérial a enlevé au représentant de la Couronne toute autorité, ne lui en laissant que l'apparence, et en a fait ce qu'il devait être—mais non ce que l'on voulait qu'il fut à l'époque de la Confédération—la figure head du Canada, l'interprète de la législation"... "Lord Lorne céda, M. Letellier fut destitué et avec lui disparut la dernière prétention de l'Angleterre au gouvernement de ses colonies."

Il est curieux de noter cette appréciation d'un écrivain libéral anglais et de la rapprocher du fait non moins curieux que c'est sous le règne des conservateurs que ce grand changement, dans le sens des idées libérales, s'est opéré. Ce que les libéraux désiraient et ce que bien des conservateurs paraissent redouter est arrivé à l'insu des uns et des autres.

* * *

Ce n'est pas le seul changement à noter pendant le séjour du marquis de Lorne en Canada. L'historien dont nous venons de parler ignorait que l'Angleterre possédait encore ici un pouvoir considérable qu'elle n'a pas hésité à sacrifier aux ambitions de sa plus puissante colonie, lorsqu'elle a cru que celle-ci était à la veille de lui réclamer ce pouvoir. On se rappelle que plusieurs personnes réclamaient comme corollaire de la politique nationale, la faculté de nous créer, sans l'intervention de l'Angleterre, de nouvelles relations commerciales. A quoi bon pousser le pays à un surcroît de production si nous ne pouvons l'écouler au dehors! Il nous faut des traités de commerce qui nous ouvrent les marchés de l'étranger. Or, le pouvoir de conclure des traités est un des privilèges de la Couronne. En répondant à l'adresse du parlement, l'été dernier, le gouverneur-général a déclaré que la métropole nous accordait le droit de négocier directement avec tous les pays du

monde. C'était une concession énorme et faite avec d'autant plus de bonne grâce que nous ne l'avions ni exigée, ni même encore demandée. Ce sont les concessions de ce genre que l'on accepte avec reconnaissance.

* * *

Lord Lorne est parti au milieu des regrets de ceux qui l'ont connu. Il a su se faire aimer de tous ceux qui ont eu des rapports avec lui. Il était très accueillant; très aimable, jamais l'apparence de morgue ou de pose chez lui, mais toujours une rondeur d'allure qui vous mettait à l'aise. On ne saurait mieux remplir que lui la charge qu'il a occupée avec tant de tact pendant cinq années.

M. JOSEPH-ERNEST CYR, M.P.P.

Tout ce qui vient du Nord-Ouest a le don assez rare d'éveiller l'attention; c'est pourquoi nous imprimons aujourd'hui avec plaisir une petite notice biographique qui intéressera plus d'un lecteur. C'est la simple histoire des débuts d'un jeune Canadien, enfant de Montréal, en train de se faire là-bas une carrière pleine d'honneur pour lui et d'utilité pour son pays.

M. Joseph-Ernest Cyr, dont nous donnons aujourd'hui le portrait, député de Sainte-Agathe à la Législature de la province de Manitoba, est né à Montréal le 4 septembre 1854, du mariage de Michel Cyr, de Saint-Clément de Beauharnois, et de Marie Moquin, de Laprairie. Son grand-père était du régiment des Voltigeurs et prit part à la bataille de Châteauguay, sous de Salaberry. Le jeune Cyr fut envoyé au collège Saint-Laurent, près Montréal, où il demeura jusqu'à l'âge de quinze ans. Il s'y distingua par son application et ses succès. Il raconte aujourd'hui en termes émus l'amer chagrin qu'il ressentit de se voir fermer l'étude du latin et des littératures anciennes vers lesquelles l'attiraient son goût et ses aptitudes.

A Chicago, où sa famille était venue se fixer pour quelque temps, il essaya d'entrer dans les affaires. N'ayant pu réussir, il embrassa résolument la carrière modeste dans laquelle son père s'était fait remarquer. Il devint ouvrier plâtrier. Les dures journées d'apprentissage n'éteignirent pas en lui le feu sacré du patriotisme et des choses intellectuelles. Il lisait, s'instruisait et prenait une part active à toutes les réunions des Canadiens-Français établis dans la grande métropole de l'Ouest américain. Lors des célébrations de la fête nationale de Saint-Jean-Baptiste, il se faisait remarquer par son activité et sa parole entraînée. Il glorifiait la patrie absente.

Ce fut vers ce temps, en 1874, qu'il songea de partir pour la France afin de prendre du service dans l'armée. Lequel d'entre nous n'a pas fait à l'âge de vingt ans quelques-uns de ces rêves où se retrouvent mêlés dans une confusion mystérieuse des désirs de dévouement chevaleresque, des projets de voyage et d'aventures sans fin, des aspirations vers un inconnu dont le beau pays de France est souvent le terme et la réalisation lumineuse!

M. Cyr rencontra dans sa famille une sage résistance à l'exécution de son dessein, et il dut se résigner.

Retourné à Montréal, après une absence de six années, il s'y maria à M^{lle} Adélaïde-Césarine Senez. Au printemps de 1882, il quitta Montréal et va s'établir à Saint-Boniface, province de Manitoba, où il fonde, avec son père, sous le nom de Cyr et fils, une société d'entrepreneurs dont la réputation et les succès sont connus de tous.

Cependant, d'autres soucis occupent bientôt l'esprit de M. Cyr; il admire le rôle important joué par le groupe uni et compacte de la population canadienne-française dans le Manitoba et le Nord-Ouest, et bientôt il saisit l'occasion d'offrir sa collaboration dévouée à l'œuvre commune. Ses compatriotes acceptent avec reconnaissance, et bientôt il est nommé juge de paix pour la province, élu au Conseil de la Municipalité de Saint-Boniface et réélu au Conseil-de-Ville lorsque Saint-Boniface devient ville. Il est un des fondateurs du Cercle Provencher dont il occupe la vice-présidence, et appartient au

comité de régie de la Société Saint-Jean-Baptiste. M. Cyr est membre de la rédaction du journal *Le Manitoba*, où ses écrits sont très appréciés. Il fut question de sa candidature à la mairie aux dernières élections municipales, et l'automne dernier plusieurs électeurs de LaVérandrye le pressèrent de s'y porter candidat à la députation locale. Il refusa; mais, il y a quelques mois, il ne put se refuser aux sollicitations de ses amis dans le comté de Sainte-Agathe, où il fut élu au mois de juin dernier.

Si l'amour ardent de sa nationalité, le vif désir de servir la cause canadienne-française, une activité et une énergie peu communes unies à beaucoup d'intelligence et de dignité personnelle, sont la garantie d'une belle carrière, M. Cyr en donne toutes les espérances, et *L'Opinion Publique* aura eu quelque mérite à en publier les gages manifestes.

LES CIEUX ET LEURS HABITANTS

(Suite)

XIX

AFFINITÉ DES COMÈTES AVEC LES ÉTOILES FILANTES ET LES BOLIDES

Tout le monde sait aujourd'hui comment les astronomes expliquent l'apparition des étoiles filantes. Elles se montrent plus nombreuses à deux époques de l'année, vers le 10 août et surtout dans la nuit même du 10, et ensuite le 14 novembre; mais en tout temps il en tombe un si grand nombre que Newcomb en fait monter le chiffre annuel à 146 mille millions. Aussi les astronomes admettent-ils qu'il y a dans notre système des zones ou anneaux composés, pour ainsi dire, d'une poussière de corpuscules très petits comme au-delà de Mars nous en avons reconnu une, formée de petites planètes. On ne croit plus d'ailleurs que ces anneaux aient été produits par les planètes, mais on les assimile aux comètes qui, venues des profondeurs de l'espace, restent attachées à notre système par l'attraction planétaire. Comme elles, ces nuages de poussière cosmique, arrivés du ciel dans le système solaire, peuvent s'y fixer, prendre un mouvement elliptique et semer leurs particules le long de leur orbite selon leur vélocité diverse. Un de ces anneaux coupe l'orbite terrestre aux deux points où la Terre passe le 10 août et le 14 novembre. Quand notre planète traverse ce nuage, les grains et les cailloux dont il est composé entrent avec toute l'impétuosité de leur vélocité planétaire dans notre atmosphère, et, en pressant l'air devant soi, y excitent une telle chaleur que la plus petite poussière s'en va en feu et disparaît. Il en est de même des autres nuages ou grains solitaires de poussière qui viennent à tomber dans notre atmosphère. Les cailloux qui, par suite de leur volume, résistent à l'incendie, peuvent venir tout près de la terre sous la forme de météores lumineux, appelés *bolides*; les uns, vu leur vélocité extraordinaire, réussissent encore à passer outre, mais d'autres, quelquefois après avoir éclaté dans l'air avec un bruit imposant, tombent sur notre planète et y sont connus sous le nom d'*aérolithes*.

Au siècle dernier, la pluie de pierres dont parle la Bible et qui acheva la défaite des Amalécites, les poursuivant tout le long de la route qu'ils suivaient dans leur fuite, était regardée par les incrédules comme une de ces folies dont la science ne daigne pas même s'occuper. Aujourd'hui ces superbes et sarcastiques contempteurs sont convaincus d'ignorance. La grêle de pierres dans laquelle se réduisit avec un horrible fracas le fameux bolide de 1803, à Laigle, en Normandie, persuada les plus difficiles que ces phénomènes sont possibles dans l'ordre purement naturel. Le plus gros des aérolithes de Laigle pesait 10 kilogrammes. On en a vu tomber d'autres plus gros depuis lors. Le 9 juin 1866, plusieurs milliers de rochers s'abattirent sur la terre à Kniahynia, en Hongrie; il y en avait de toutes les grandeurs jusqu'au poids de 293 kilogrammes. L'aérolithe ferrugineux, trouvé au Chili la même année, en pesait 104; un autre tombé à Murcie, le 24 décembre 1858, en pesait 114. Enfin, il y en a du poids